



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 781 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NO 581 AFIN DE MODIFIER LES OBJECTIFS ET LES MOYENS D'ACTION QUI CONCERNENT LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, NOTAMMENT POUR L'AFFECTATION VILLÉGIATURE DE RÉSERVE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no 781 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NO 581 AFIN DE MODIFIER LES OBJECTIFS ET LES MOYENS D'ACTION QUI CONCERNENT LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, NOTAMMENT POUR L'AFFECTATION VILLÉGIATURE DE RÉSERVE.

Ce projet de règlement vient « bonifier et éclaircir certaines parties du Plan d'urbanisme de la municipalité ».

Ce projet de règlement **concerne l'ensemble des zones de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date :	Lundi le 8 juin 2026
Endroit :	Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)
Heure :	18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 1^{er} juin 2026



Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier